

- CERGY - PONTOISE
- CHOISY LE ROI
- RUEIL
- FLINS
- GUYANCOURT
- VSF
- RENAULT SIEGE
- CLEON
- DOUAI
- GRAND-COURONNE
- LE MANS
- SANDOUVILLE
- DIRECTIONS REGIONALES
- C.R.P.R.

BAREME

au

01/01/2021

Indemnité progressive de transport (par jour travaillé)

Applicable à partir du : 01 janvier 2021

ZONES			
de 1 km à - de 10 km	de 10 km à - de 20 km	de 20 km à - de 30 km	de 30 km et plus
1,60 €	1,71 €	1,83 €	1,95 €

MONTANT DES ALLOCATIONS POUR L'ANNEE 2021

Allocation de vacances	224,01 €	montant hiérarchisé au coefficient 100
" "	280,06 €	montant uniforme
Allocation de fin d'année	302,67 €	montant hiérarchisé au coefficient 100

Le montant des allocations hiérarchisées est majoré de :

- . 10% pour une ancienneté comprise entre 10 et 19 ans
- . 20% pour une ancienneté égale ou supérieure à 20 ans